

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 17 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DAE 241 Bourse du Travail 10e - subvention 2019 (111.419 euros) à la Commission Administrative de la Bourse du Travail de Paris et avenant n°6 à la convention pluriannuelle.

Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°70-301 du 3 avril 1970 portant réforme de la Bourse du Travail, modifié par le décret n°78-1029 du 18 octobre 1978 ;

Vu la convention de gestion pluriannuelle entre la Ville de Paris et la Commission Administrative de la Bourse du Travail de Paris en date du 19 décembre 2013 ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à la Commission Administrative de la Bourse du Travail et de l'autoriser à signer l'avenant n°6 à la convention pluriannuelle avec cet organisme ;

Sur le rapport présenté par Mme Afaf GABELOTAUD au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, est autorisée à signer l'avenant n°6 à la convention pluriannuelle, dont le texte est joint à la présente délibération, avec la Commission Administrative de la Bourse du Travail de Paris.

Article 2 : Un complément de subvention de 111 419 euros est attribué à la Commission Administrative de la Bourse du Travail de Paris au titre de l'exercice 2019.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO